

ORIENTATIONS FONDAMENTALES Restaurer ou préserver les milieux aquatiques remarquables

Renforcer la gestion locale et concertée

Engager une politique volontariste pour enrayer les processus de disparition

OBJECTIFS DU SDAGE

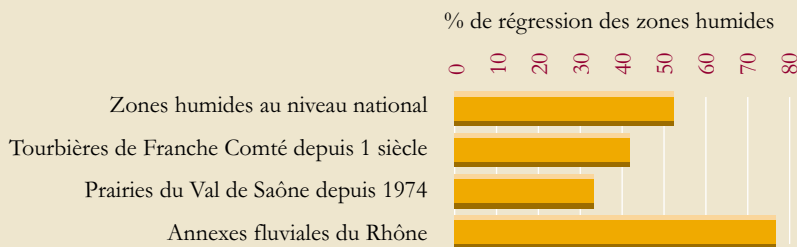
ZH 3 AMÉNAGEMENTS À L'ORIGINE DE LA DÉGRADATION DES ZONES HUMIDES

Les zones humides ont beaucoup disparu et malheureusement continuent à disparaître dans le bassin RMC. Les causes en sont multiples : infrastructures, transports, agriculture, etc., ont entraîné la disparition de 50% des zones humides.

A terme, il est proposé de renseigner des indicateurs qui permettront de suivre l'évolution des activités qui contribuent à cette régression mais aussi d'analyser cette altération en fonction des types de zones humides.

Evolution des superficies

Exemples de régression des zones humides



DIAGNOSTIC

Une autre priorité du bassin RMC est la conduite d'un volet zones humides dans les SAGE et les contrats de rivières.

La comparaison avec le panoramique 2000, montre que de nombreuses procédures liées à la gestion de l'eau intègrent désormais un volet zones humides plus ou moins ambitieux. La première clef d'entrée est souvent la réalisation d'un inventaire zones humides.

Par exemple, en Rhône-Alpes, on peut comptabiliser 11 nouveaux contrats de rivières comportant un volet zones humides et 20 à l'échelle du bassin. D'une manière générale, les structures de bassin sont de bons relais de la démarche du bassin RMC (PNR Vercors, Syndicat de la Veyre, etc.).

Dans le cas du SAGE Bourbre, un premier inventaire très succinct a débouché sur des études plus complètes de connaissances et de délimitation des zones humides. En complément, des discussions ont commencé avec le monde agricole pour gérer des zones humides dans la vallée de l'Hyen. La Commission Locale de l'Eau est devenue une instance privilégiée pour initier un dialogue autour de ce thème.